

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE POUR :

"Sclérose en plaques"

RAISON SOCIALE DE L'ORGANISME DE FORMATION :

Enregistrée sous le numéro 41540295854 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) auprès du préfet de la région GRAND EST
Entre les soussignés :

FKNL représenté par Nicolas SARAGOSSE co-gérant de FKNL et

est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L 6353-3 du Code du Travail.

ARTICLE 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser une action de formation intitulée : Sclérose en plaques (22/10/2025 au 23/10/2025 soit 14h).

ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement connaissances, prévue par l'article L 6313-1 du Code du Travail.

Le déroulement, les objectifs, le programme et l'évaluation des pratiques professionnelles concernant l'action de formation professionnelle sont annexés au présent contrat. A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.

ARTICLE 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Le stagiaire est informé qu'il est nécessaire d'être titulaire (ou dans le cursus de formation délivrant le titre ou diplôme) d'un diplôme d'état de Kinésithérapeute ou être professionnel de la santé avant l'entrée en formation.

ARTICLE 4 : Organisation de l'action de formation

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques sont les suivantes : salle équipée de vidéoprojection, de tables de kinésithérapie et accompagnée de support pédagogique papier. Les dates, lieux et formateurs sont annexés au présent contrat.

ARTICLE 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ARTICLE 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 756.

Le stagiaire s'engage à verser : la totalité du prix susmentionné (756) selon les modalités suivantes :

Dans le cas où le montant du forfait DPC du stagiaire couvre la totalité du coût de la formation le chèque validant l'inscription ne sera pas encaissé et FKNL sera directement payé par l'ANDPC.

Dans le cas où le montant du forfait DPC du stagiaire ne couvre pas la totalité du coût de la formation, le stagiaire s'engage à faire un chèque correspondant au montant de la prise en charge DPC (chèque non encaissé de 756) et un chèque correspondant au complément entre le forfait DPC et le coût total de la formation ().

Le stagiaire s'engage à faire un règlement du montant non pris en charge par l'Andpc des frais pédagogiques.

ARTICLE 7 : Inexécution du contrat

FKNL se réserve le droit de modifier le lieu de déroulement de la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Conformément à l'article L.6353-7 du Code du Travail, il est rappelé que si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation jusqu'à son terme, il peut rompre le présent contrat de façon anticipée. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont payées à l'organisme de formation à due proportion de leur valeur prévue au contrat. Les parties au présent contrat rappellent également que, en application de l'article L.6354-1 du Code du Travail, toute inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation entraîne l'obligation pour l'organisme prestataire de rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait. Prenant acte de l'obligation légale précitée, les parties conviennent de ce que toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation imputable au stagiaire (notamment l'absence du stagiaire quels que soient les motifs à l'origine de cette absence, à l'exception du cas de force majeure dûment reconnu) entraînera l'obligation pour ce dernier de verser à l'organisme de formation une pénalité contractuelle correspondant à : 756 pour toute annulation, moins de trente (30) jours ouvrés avant la date prévue du début de la formation entraînera sa facturation intégrale à titre d'indemnité, y compris en cas d'absence du stagiaire ou en cas d'abandon du stagiaire en cours de formation quels que soient les motifs à l'origine de cette absence ou de cet abandon, à l'exception d'un cas de force majeure dûment reconnu.

FKNL se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation jusqu'à sept (7) jours avant la date de formation prévue et notamment dans le cas où le nombre minimum de participants serait insuffisant. En cas d'annulation, FKNL s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais. Le stagiaire ne peut en aucun cas demander une prise en charge de ses frais de transport ou de logement ainsi nous vous

FKNL contact@fknf.fr Tel : 0383288330 Organisme de formation N° 41540295854

www.fknf.fr 18, rue Aristide Briand 54520 LAXOU SIRET : 51525359900010

conseillons de prendre une assurance annulation. Dans le cas où le stagiaire ne pourrait pas participer à la nouvelle formation, FKNL s'engage alors à rembourser intégralement le stagiaire des sommes qu'il aurait déjà réglées.

ARTICLE 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, les lois Françaises régissent les contrats de formation.

ARTICLE 9 : Règlement intérieur

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance et devra se conformer au règlement intérieur accessible sur le site internet www.fknl.fr

ARTICLE 10 : Handicap

En cas d'handicap le stagiaire prendra contact avec FKNL avant son inscription de manière à pouvoir anticiper au mieux l'adaptation de l'environnement, de la pédagogie, du contenu et des évaluations de la formation.

Date : 03/07/2025

Signature responsable FKNL

M. Nicolas Saragosse

FKNL
Formations pour kinésithérapeutes
18, rue Aristide Briand 54520 Laxou
Tél: 03.83.28.83.30 / 06.22.45.04.47
Mail: contact@fknl.fr
N° Organisme: 41540295854

Signature du stagiaire :

FKNL contact@fknl.fr Tel : 0383288330 Organisme de formation N° 41540295854

www.fknl.fr 18, rue Aristide Briand 54520 LAXOU SIRET : 51525359900010